

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 08 décembre à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 26 novembre 2015 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (article L.2121-10 – L.2121-11).

Etaient présents : M. Michel DASSIÉ, Mme Claire LIÉNART, adjoints, M. Gérard BARDON, M. Bernard BOUILLY, Mme Josette CONIL, M. Bernard DELAMARRE, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, Mme Magali GOUBON, Mme Jocelyne JOUSSEAUME, M. Antony MARTIN, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M. Jean-Claude COULON (pouvoir donné à M. Michel DASSIÉ), Mme Sylvie MOUGEOTTE (pouvoir donné à Mme Chantal BLANCHARD), M. Jean-Pierre VALLERY (pouvoir donné à M. Maurice GUILDOUX).

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 12                      votants : 15  
Mme Magali GOUBON est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2015 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**1 Tableau des effectifs 2016**

Sur proposition de Mme le maire, le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, valide la mise à jour du tableau des effectifs avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Effectif communal

Nature des emplois	Effectif budgétaire	TC / TNC	Pourvu
<b>Administratif</b>			
<b>Titulaires</b>			
Rédacteur	1	TC	1
Adjoint administratif territ 1 <sup>o</sup> cl	1		0
Adjoint administratif territorial 2 <sup>o</sup> cl.	2	TC	2
Adjoint administratif territorial 2 <sup>o</sup> cl.	1	TNC (17,50/35 <sup>o</sup> )	1
<b>Services techniques</b>			
<b>Titulaires</b>			
Agent de maîtrise principal	1	TC	1
Adjoint technique territ principal 2 <sup>o</sup> cl	1	TC	1
Adjoint technique territorial 1 <sup>o</sup> cl	1		0
Adjoint technique territorial 2 <sup>o</sup> cl.	7	TC	6
<b>Contractuel</b>			
Adjoint technique territorial 2 <sup>o</sup> cl.(ASVP)	1	TC	1
Agent d'entretien (Emploi d'avenir)	1	TC	1
<b>Police</b>			
Brigadier-chef principal de police munic.	1	TC	1
Gardien de police municipale	1	TC	1
<b>TOTAL effectif communal</b>	<b>19</b>		<b>16</b>

Mme le maire précise au conseil qu'une différence existe entre l'effectif prévu au budget et l'effectif réel en poste afin de prévoir financièrement les avancements de grades de certains agents et les recrutements éventuels (par exemple : transformation d'un CDD en titularisation)

#### Effectif du camping municipal

Nature des emplois	Effectif budgétaire	TC / TNC	Pourvu
Contractuel			
Régisseur-gérant contractuel	1	TC	1
<b>Total effectif « camping »</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

## 2 Tarifs municipaux 2016 : budget communal

A/ Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, fixe les tarifs municipaux 2016 du budget principal, tels que présentés dans le tableau en annexe.

B/ Mme le maire donne lecture d'une lettre de Madame SAILLARD Colette qui sollicite l'autorisation d'utiliser la salle de peinture, pour le compte de plusieurs adhérents du Foyer brénaï, afin d'organiser une fête le soir du 31 décembre 2015 dans la salle de « peinture ».

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'autoriser exceptionnellement, et uniquement pour la soirée du réveillon du jour de l'an, l'occupation de la salle de « peinture » et fixe un prix de location à 50€.

## 3 Tarifs municipaux 2016 : budget camping

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, fixe les tarifs municipaux 2016 du budget camping, tels que présentés dans le tableau en annexe.

*Mme GOUBON fait part à Mme le maire d'une demande émanant de plusieurs habitants, à savoir s'il serait possible pour eux d'obtenir les codes du portillon qui permet depuis le camping municipal d'accéder à la plage sur le boulevard d'Antioche.*

*Mme le maire lui répond que ce n'est pas possible car le camping est un terrain privé et qu'il ne peut servir de passage entre 2 rues.*

Mme le maire choisit d'aborder tout de suite la question n°5.

## 5 Activité « yoga » : tarif de location de la salle polyvalente

Mme le maire donne lecture d'une demande émanant de Madame BOMBI Laura, qui loue la salle polyvalente afin d'y dispenser des cours de « yoga », par laquelle celle-ci sollicite le conseil municipal sur la possibilité de réduire les mensualités de son loyer qui sont actuellement de 185€ toutes charges comprises (décision prise lors du conseil municipal du 08 septembre 2015).

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de modifier le montant de son loyer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et de le fixer à 170 € par mois.

## 4 Régime indemnitaire : Indemnité d'administration et de technicité

Mme le maire informe que la délibération prise le 04 décembre 2014 relative à l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) doit être complétée.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibérations, décide d'ajouter aux grades existants, les grades suivants :

- Rédacteur au-delà du 5<sup>ème</sup> échelon si l'agent perçoit également l'IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires)
- Agent de maîtrise principal

Et précise que les autres dispositions restent inchangées.

## **6 SRDAM : recours devant Cour Administrative d'Appel**

Mme le maire rappelle que, par délibération du 14 juin 2013, le conseil municipal avait voté une motion contre le schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM).

Elle précise qu'en partenariat avec les associations UNAN-CM, APLIMAP et la commune de Saint-Denis d'Oléron, le recours en annulation à l'encontre de l'arrêté pris par le Préfet de Région et portant adoption du SRDAM a été confié à l'étude de Maître MITARD.

Le tribunal administratif de Poitiers, dans son jugement du 12 novembre dernier a rejeté la requête de la commune en considérant que le SRDAM ne constituait pas un acte faisant grief susceptible de recours devant le Tribunal. La commune dispose d'un délai de 2 mois pour faire appel devant la cour administrative d'appel de Bordeaux, soit au plus tard le 26 janvier 2016.

*M. DELAMARRE explique que le SRDAM a été élaboré suite à la demande de l'Europe de déterminer des zones propices à la pisciculture, à la mytiliculture et l'ostréiculture. Ce qui a été fait par l'Ifremer. Il leur est reproché d'avoir négligé les consultations.*

*Il précise que dès le départ, il a été difficile de fédérer du monde contre ce projet mais que malgré le fait qu'il n'y ait que 2 communes et 2 associations en procédure, il faut poursuivre devant la cour d'appel.*

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibérations, décide d'autoriser Mme le maire à soumettre le dossier au Cabinet de Maître LEPAGE afin qu'elle propose en retour un projet de mémoire en défense ainsi qu'une estimation d'honoraires.

Dit qu'il se réunira à nouveau pour décider de la suite à donner quant à la poursuite éventuelle de la procédure ainsi que pour déterminer à quel avocat confier l'affaire.

## **7 SIVOS Saint-Denis/La Brée : reversement du fonds d'amorçage 2015-2016**

Concernant la réforme des rythmes scolaires, Mme le maire informe qu'une subvention de l'Etat, sous forme d'un fonds d'amorçage, a été attribuée, au titre de l'année scolaire 2015-2016, à l'école primaire de La Brée au prorata du nombre d'élèves, soit : 44 élèves X 50€ = 2200€.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide de reverser cette aide au SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) qui gère l'école de La Brée.

### **Questions diverses**

**Colis personnes âgées :** Mme JOUSSEAUME interpelle ses collègues pour distribuer les colis aux personnes qui ne pourraient être présente le jour du goûter lundi 14 à 15h ainsi que pour réceptionner ces colis vendredi à 16h30.

**Travaux école :** Mme DELATTRE informe qu'il ne reste plus que la 2<sup>ème</sup> couche de peinture qui se fera pendant les vacances scolaires.

**Travaux église :** Mme DELATTRE informe que les travaux dans la sacristie de l'église sont terminés.

**SAS entrée mairie :** M. DASSIÉ précise que le délai prévisionnel pour les travaux du SAS serait mi-mars (semaine 11).

**Marais** : Mme LIENART rappelle que la pelle du Douhet qui a été réparée devrait être opérationnelle dans la semaine mais de façon provisoire car la pelle devra être changée : il y a trop de travaux à faire dessus.

**Rue des Ardillières** : Mme GOUBON demande si les poteaux en ferraille seront bientôt changés. Mme le maire lui répond qu'il y a un projet en ce sens avec le Syndicat de la voirie mais qu'il faut attendre que les terrains attenants soient vendus pour pouvoir refaire les trottoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30

Publié le 11 décembre 2015

Mme le Maire

C. BLANCHARD